CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'ait nommé quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT:

NAVIRE LOUISVILLE.
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Novembre,	13 Octobre,
5 Février,	28 Décembre.
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CREOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR BORDEAUX.

La barque, fine voilière, BALLOCHAN, capitaine Duroux, pouvant recevoir 150 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, en face du poteau No. 36, ou à

23 mars JOHN HAGAN & Co.

A FRETER.

Le brick de première classe, PANAMA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Knox, de 350 tonneaux. S'adresser à

22 mars J. OGDEN & CO.

POUR TAMPICO.—La goëlette EMPEROR, capitaine J. J. Nartigue, partira lundi ou mardi prochain, si le vent et le temps le permettent. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

NARTIGUES & DESBOIS,
21 mars—5 Rue de Chartres.

POUR LE HAVRE.—(positivement le 10 avril.)

Le beau navire PETIT LOUIS, capitaine Le Breton, a besoin de 100 balles de coton, pour completter son chargement. Pour fret ou passage s'adresser à JULES LEBLANC,

19 mars rue Royale, No. 103.

POUR LE HAVRE.

Le navire CREOLE, doublé et chevillé en cuivre, (appartenant à l'ancienne ligne de paquebots de la Louisiane et de New-York) capitaine Page, est attendu ici de N.-York vers le 25 de ce mois. Une grande partie de son chargement étant engagée, il partira vers le 15 du mois prochain, au jour que détermineront les passagers. Les emménagemens de ce navire sont si bien connus qu'il est inutile d'en faire mention. On peut recevoir 50 passagers, et ils peuvent être traités d'une manière convenable. Pour passage, s'adresser à

18 mars JOHN HAGAN & Co.

POUR LE HAVRE.

Le navire français de première classe ZILIA, capit. G. Lavallée, ayant tout son fret engagé, prendra des passagers, ce navire a une belle dunette qui offre des logemens agréables aux passagers qui seront parfaitement bien traités par le capitaine Lavallée, s'adresser au capitaine, ou à

13 mars—15 J. et L. GARNIER.

POUR NEW-YORK.

Le brick doublé et chevillé en cuivre, SHAMROCK, capit: Saml. Nichols, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste, s'adresser à

9 mars I. OGDEN & Co.

A FRETER OU A LOUER.

Le brick ORBIT, doublé et chevillé en cuivre, capitaine James Smith, du port de 190 tonneaux, s'adresser à

6 mars J. OGDEN & CO.

POUR TAMPICO.

La goëlette ANNETTE, capitaine Hanna, ayant une partie de son chargement engagé partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à A. Baron, ou à J. DUFART,

6 mars rue Royale, No. 10.

A VENDRE—La goëlette pilot-boat EAGLE, du port de 58 tonneaux, construite à Baltimore en 1828, des meilleurs matériaux, elle est doublée et chevillée en cuivre, ses voiles sont [illegible] neuves; elle est d'une marche remarquable, et de premier ordre. Pour les conditions, s'adresser au capit. Etchberger, à bord, ou à HARRISON, BROWN & CO.

5 fév. Rue Royale, No. 117.

POUR BALTIMORE.

La goëlette fine voilière SANTA-ANNA, capitaine Fuller, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à HARRISON, BROWN & Co.

16 mars Rue Royale, No. 117.

A VENDRE par THEODORE NICOLET & CO, en débarquement du navire Zilia, de Bordeaux, les marchandises ci-après ayant droit au drawback.

16 barriques vin vieux de Médoc; [illegible] caisses vin rouge de St. Estèphe, St. Julien et St. [illegible]; 100 paniers vin de Champagne; 400 douz. huile; 50 barils eau-de-vie blanche; 25 demi-barils vinaigre blanc, do. 25 tierçons; 16 balles amandes; 31 caisses prunes Dentes; 3 futailles [illegible]; 10 caisses parfumeries; 1 caisse fleurs artificielles; [illegible] serrures; 1 caisse alepine; 1 caisse mouchoirs [illegible] do. de assortis; 1 do. mouchoirs batiste et chemises batiste; 1 balles chemises de toile; 1 caisse coutil gris; 1 caisse linge de table damassé; 2 balles ginghams, do. 1 caisse; 1 balle linge de table de Bearn; 2 caisses bas de soie et gants de soie; 2 caisses mouchoirs, shalls, et écharpes; 1 balles Cachemire [illegible] caisses mérinos, alepines et mouchoirs; 1 caisse poudre, s'adresser à

THEOD. NICOLET, ou au
26 mars. magasin, No. 51, rue Toulouse.

IL a été logé dans la prison de la paroisse Jefferson, le nègre Peter, se disant appartenir à M. S. Page, de la Nouvelle-Orléans. Le maître est prié de se conformer à la loi et de reprendre le dit esclave.

16 mars P. A. CHARBONNET, rég.

1000 BARILLETS CLOUX, grandeurs assorties, 5 barillets FERS A CHEVAUX, à vendre par

19 mars JOHN HAGAN & Co.

AVIS.—Ayant réglé à l'amiable, avec la compagnie d'Assurance de Négocians de la Nouvelle-Orléans, le dommage que j'ai éprouvé pendant la nuit du 4 au 5 de ce mois, j'ai l'honneur de prévenir les personnes avec lesquelles je suis en relation, que j'ai établi provisoirement mon domicile rue de Chartres, No. 130, dans le magasin occupé précédemment par M. Louis Barbarin.

15 mars—15 A. L. BOIMARE.

LEGISLATURE D'ETAT.

PREMIERE SESSION—11ME. LEGISLATURE.

JOURNAL DU SENAT.

Samedi, 30 mars 1833.

Le sénat s'est réuni conformément à l'ajournement.

Membres présens, MM. Charles Derbigny, président, Beauvais, Burthe, Chrétien, Dupré, Hiriart, Lacoste, Moore, Nicholas, Prudhomme, Sloane, Tenney et Thomas.

Bills portés à la chambre.

"Acte pour incorporer une congrégation de catholiques romains dans la paroisse Ste. Marie."

"Acte supplémentaire aux divers actes autorisant la construction d'une maison de correction et pour d'autres objets.

M. Burthe au nom du comité d'enrôlement a rapporté dûment enrôlés les bills suivans:

"Acte pour venir au secours des assesseurs de la paroisse Livingston et pour d'autres objets."

Ce bill a été porté à la chambre.

"Acte supplémentaire à l'acte accordant certains privilèges à la compagnie du bac à vapeur de la Nouvelle Orléans."

Sur motion de M. Burthe, le sénat s'est occupé du bill intitulé,

"Acte pour pourvoir à la sûreté de l'arsenal public à la Nlle.-Orléans."

Ce bill a été amendé, et le sénat s'étant dispensé de ses règles, ce bill a subi sa 3me. lecture, a été adopté et porté à la chambre.

M. Burthe au nom du comité d'enrôlement a informé le sénat qu'il avait remis au gouverneur les bills suivans:

"Acte pour incorporer la société d'Agriculture de la Louisiane."

"Acte pour incorporer la banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans."

M. Sloane a demandé et a obtenu la permission d'introduire la résolution suivante, qui a été adoptée et portée à la chambre. Résolu que le sergent d'armes de la chambre soit requis de retirer la buvette qu'il a établie sur le devant de la maison d'Etat.

M. Burthe au nom du comité d'enrôlement a informé le sénat qu'il avait remis au gouverneur, les bills suivans:

"Acte pour venir au secours des assesseurs de la paroisse Livingston et pour d'autres objets."

"Acte pour incorporer l'académie Montpellier et pour faire une appropriation en faveur de la dite académie et du collège d'Alexandrie."

"Acte supplémentaire à l'acte accordant certains privilèges à la compagnie du bac à vapeur de la Nouvelle-Orléans.

Sur motion de M. Moore, le sénat s'est occupé de la résolution relative à la collecte des taxes dues à l'Etat sur certaines portions de terres, cette résolution ayant été amendée fut adoptée et portée à la chambre.

M. Burthe au nom du comité d'enrôlement a rapporté dûment enrôlé le bill suivant:

"Acte pour améliorer la navigation du lac Bestineaux et du bayou Dorcheat."

Sur motion de M. Lacoste, le sénat s'est occupé du bill intitulé,

"Acte pour venir au secours de Marianne Estelle Fromentin."

Sur motion de M. Thomas, la section a été effacée depuis la clause déférante et la suivante a été substituée et a [illegible]

Que le jury de police des diverses paroisses aura le pouvoir d'imposer telles taxes sur leurs paroisses respectives qu'il croira suffisantes, pour soulager les habitans indigens de ces paroisses.

Le sénat s'étant dispensé de ses règles, ce bill a subi sa 3me. lecture et a été adopté.

M. Verloin Degruys, secrétaire privé du gouverneur, a remis deux messages écrits et a informé le sénat que le gouverneur avait approuvé et signé le bill suivant:

"Acte pour incorporer la société d'agriculture de la Louisiane."

Messages de la chambre par M. Pitot, son greffier.

Le sénat a été informé que l'orateur de la chambre avait signé les bills enrôlés suivans:

"Acte pour venir au secours des assesseurs de la paroisse de Livingston, et pour d'autres objets;"

Le président l'a signé.

"Acte pour venir au secours du capt. Hudry et autres;"

"Acte pour incorporer la compagnie des bateaux à vapeur de remorque de la Louisiane;"

"Acte pour accorder certains privilèges à la compagnie du bac à vapeur de la Nlle-Orléans;"

"Acte faisant don au jury de police de la paroisse Ascension du lot de terre et des bâtisses construites par l'état dans la ville de Donaldsonville, et connus sous le nom de maison d'état;"

"Acte relatif aux revenus de l'état;"

"Acte pour venir au secours de P. Barry et Thomas L. Lawler;"

Une résolution relative à la vente de deux terrains situés dans la ville de la Nlle-Orléans.

Cette résolution et ces bills ayant été rapportés dûment enrôlés par le comité d'enrôlement, le président les a signés et ils ont été portés à la chambre.

"Acte pour incorporer l'académie de Montpellier, et pour faire une appropriation en faveur de ladite académie et du collège d'Alexandrie;"

Le président l'a signé.

Le sénat a adopté le rapport du comité de conférence nommé sur le bill intitulé "Acte pour pourvoir à la nomination d'un notaire public dans la paroisse d'Est Féliciana et les autres paroisses y mentionnées, et pour exempter la paroisse d'Assomption de la publication de certaines notices requises par la loi, et pour d'autres objets."

Le concours du sénat a été demandé à la résolution et aux bills suivans:

"Acte pour venir au secours des écoles centrales et primaires de la Nlle-Orléans;"

"Acte pour autoriser les habitans de la paroisse d'Iberville, du côté est de ladite paroisse, à nettoyer et creuser un bayou connu sous le nom du bayou Braux, et pour autoriser les habitans de Lafourche intérieure à nettoyer le bayou l'Eau-Blanc;"

Et une résolution relative à la maison d'état. Cette résolution a été amendée et le sénat s'étant dispensé de ses règles, elle a subi ses trois lectures, a été adoptée et portée à la chambre.

Le sénat a été informé que la chambre avait concouru aux amendemens faits par le sénat au bill pour pourvoir à la sûreté de l'arsenal public de la Nouvelle-Orléans.

Et que l'orateur de la chambre avait signé les bills enrôlés suivans:

"Acte supplémentaire à l'acte accordant certains privilèges à la compagnie du bac à vapeur de la Nouvelle-Orléans."

Le président l'a signé.

"Acte supplémentaire aux divers actes autorisant la construction d'une maison de correction et pour d'autres objets."

"Acte pour pourvoir à la nomination d'un notaire public dans la paroisse d'Est-Féliciana et des autres paroisses y mentionnées, et pour exempter les paroisses d'Assomption, Ascension et St. Jacques de la publication de certaines notices requises par la loi et pour d'autres objets."

Ces bills ayant été portés dûment enrôlés par le comité d'enrôlement, ont été signés par le président.

Le concours du sénat a été demandé au rapport du comité sur les dépenses casuelles.

Le concours du sénat a été demandé aux amendemens faits par la chambre au titre et au bill intitulé:

"Acte pour incorporer le lycée d'Orléans."

Le sénat a concouru aux amendemens.

Le sénat a été informé que la chambre avait rejeté la résolution relative au sergent d'armes de la chambre, et avait concouru avec amendemens aux bills intitulés:

"Acte accordant certains privilèges au rapporteur des décisions de la cour suprême."

"Acte pour amender l'acte intitulé acte pour incorporer les souscripteurs à la banque de la Louisiane;

Et sans amendemens aux amendemens faits par le sénat à la résolution relative à la maison d'état.

M. Pitot, greffier de la chambre, a informé le sénat que la chambre avait concouru aux amendemens faits par le sénat à la résolution relative à la collecte des taxes dues à l'état sur certaines portions de terres et a demandé le concours du sénat à des résolutions relatives à une compensation additionnelle accordée aux commis de la chambre des représentans.

Le sénat s'est occupé à huis-clos d'affaires exécutives, après l'ouverture des portes le sénat s'est ajourné à lundi à dix heures du matin.

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES,

NEUVIEME CLASSE,

Le tirage aura lieu à l'hôtel de Bishop, rue de la Commune, SAMEDI, 6 avril, 1833, à six heures.

LE BUREAU DES DIRECTEURS EST NO. 71, RUE DE LA COMMUNE, VIS-A-VIS L'HOTEL BISHOP.

GROS LOTS,

15000 PIASTRES

PROSPECTUS

1	LOT DE	[illegible],000	$15,000
1	"	[illegible]	5,000
1	"	3,000	3,000
1	"	2,000	2,000
1	"	1,624	1,624
5	"	1,000	5,000
10	"	600	6,000
100	"	200	20,000
53	"	80	4,240
53	"	40	2,120
106	"	[illegible]	2,180
100	"	[illegible]	2,190
2,067	"	10	20,670
13,760	"	5	68,000

16,263 LOTS—Montant à $158,844

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers $5, demis, $2,50, quarts, $1,25. Livrets de 24 billets ayant tous les numéros mis dans la roue (garantis de ne pas tirer moins de 60 piastres, et pouvant tirer les 4 gros lots) coûtent 120. Livrets de demis et quarts en proportion.

2 avril LAWTON & MIRD, Directeurs.

30 BALLES Toile à draps écrue de Russie, ayant droit au drawback, en débarquement et à vendre par

26 mars LINCOLN & GREEN.

20 Hogsheads sugar, 1st quality, in store and for sale by [m 18] DUCROS & MURPHY.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu samedi, 6 avril prochain, à la Bourse Hewlett, à midi,

Un très beau TERRAIN situé rue Morales entre Union et Bagatelle, à 2 îlets du Chemin à Coulisses, mesurant 30 pieds de face à la rue Morales sur 150 de profondeur, mesure française. Il existe sur le dit terrain plusieurs édifices en bois qui servent d'écuries et de logements pour les charretiers.

Conditions: 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente se passera chez C. Pollock, not. public, aux frais de l'acquéreur. 26 mars.

PAR JACOB LEVY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu samedi, 6 avril, à midi, au café de la Bourse, 10 actions de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, sur lesquelles 9.0 piastres ont été payées.

Conditions: 4 mois de crédit. 28 mars.

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI, 6 avril prochain, il sera vendu, à la Bourse, le bail pour 19 mois à partir du 15 avril courant, jusqu'au 15 novembre 1834, des trois beaux magasins neufs à étages, situés au coin des rues de la Douane.

Les conditions au moment de la vente. 24 mars

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI, 6 avril, il sera vendu à la bourse de Hewlett, à midi,

Cette jolie résidence, située dans la rue St. Pierre, entre les rues Bourgogne et Remparts; cette propriété consiste en une maison et une cuisine à étages bâties sur un terrain de 45 pieds 4 pouces, fesant face à la rue St. Pierre, sur 200 pieds américains de profondeur, environ.

La maison est bâtie exactement sur la moitié de la largeur du terrain, de manière à pouvoir bâtir à peu de frais une autre maison à côté. Elle se compose d'une salle, un salon, une galerie fermée, une office et un corridor au rez-de-chaussée; au premier étage, il y a aussi une galerie fermée, une chambre à coucher, deux cabinets de toilette, un corridor et une salle sur le devant, avec un balcon en fer; le grenier est parfaitement fini et contient deux belles chambres et trois cabinets; à 22 pieds de distance de la cuisine, il y a cuisine, chambre à repasser, lavoir et latrines doubles et au-dessus trois jolies chambres à domestiques.

A la suite des cuisines, il y a un jardin et au fond une serre pour les fleurs; ce jardin est séparé d'une immense cour par un clair-voie, la cour est entourée de plates-bandes, plantées d'orangers et autres arbres et briquetée en en briques d'Allemagne, ainsi que le puits, la banquette, de toute la façade du terrain, est pavée de pierres plates; il y a une porte-cochère du côté du terrain vide.

Le terrain est sujet à une rente perpétuelle payable à la corporation sur le capital de $1200 à 5 pour cent par an, $60 50.

Toutes les bâtisses sont assurées pour un an, à dater du 14 novembre 1832, pour la somme de $12,000.

Conditions: Un tiers comptant et la balance en bons billets à un et deux ans, à dater du 1er. mars 1833, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les personnes qui désireraient voir cette propriété et traiter à l'amiable, avant le jour de la vente, sont priées de s'adresser à M. J. Chalaron, rue Bienville, No. 16, au premier étage.

Ce même jour, un terrain, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent, situé rue des Remparts, entre St. Pierre et Toulouse, ayant 20 pieds de face sur 60 pieds de profondeur, mesure française.

Ce terrain touche la propriété de M. Carié d'un côté, et de l'autre un terrain vide appartenant à la succession Renoy.

Il existe sur le dit terrain une rente annuelle de $25 25 payable à la Corporation.

Conditions: La moitié comptant et la balance à huit mois en billets endossés et hypothéqués jusqu'à parfait paiement. 28 mars

A VENDRE.

UN TERRAIN situé au faubourg Marigny, rue d'Espagne, entre celles de Craps et d'Amour, mesurant 45 pieds de face sur 60 de profondeur, sur lequel existe 1°. Une MAISON de 25 pieds carrés divisée en 4 appartemens avec cheminée, et dans la cour, deux chambres à feux pour cuisines, le tout venant d'être fini. 2°. Une petite MAISON de deux appartemens avec cheminée, pignon sur la rue d'Espagne, non encore achevée mais pouvant l'être pour une centaine de piastres.

Pour les conditions, s'adresser à M. Chatry, rue des Remparts, No. [illegible], ou au bassin, chez M. F. Blanc. Et si jusqu'au 1er d'avril prochain, la propriété n'est pas vendu à l'amiable, elle le sera le dit jour exposé en vente à la Bourse Hewlett, par H. J. Domingon. 23 mars.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Plaquemines.—Cour des Preuves.—Il sera offert en vente, par le juge soussigné, pour le compte de la succession de dame Geneviève Bonneval, veuve de Pierre Colette et épouse décédée de Narcisse Buras, sur les lieux, le 16 avril prochain, à midi, les propriétés suivantes, savoir:

1°. Une petite habitation située et cultivée en riz, située dans cette paroisse sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 20 lieues au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant six arpents de face, sur quarante de profondeur, bornée dans sa partie supérieure par la propriété de Joseph Hingle et dans la partie inférieure par celle d'Antoine l'Etat, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, il y a sur la dite terre, un canal qui s'étend jusqu'au lac, ainsi qu'une belle orangerie.

2°. Un autre morceau de terre située dans cette paroisse sur la même rive, une lieue plus bas, ayant trois arpens de face sur quarante de profondeur, bornée dans la partie supérieure par la terre de Jean Lafrance, et dans la partie inférieure par celle de la veuve Augin Sylve.

3°. Trois esclaves, savoir: David, nègre américain, âgé de 40 ans; Hélène, négresse américaine de 25 ans, et son enfant Ben de 6 mois, Maria, petite orpheline de 7 ans;—5 têtes d'animaux, un canot &c.

Conditions: L'habitation et la terre, payable à 1 et 2 ans, les esclaves moitié comptant et moitié à un an, le tout en billets endossés, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les meubles comptant.

Paroisse de Plaquemine, le 10 mars 1833.

25 mars—20 G. LEONARD, juge.

John Green contre J. Pendergast.

EN vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'hon. Cour du 1er. district judiciaire, il sera vendu au comptant, à la Cour de Paroisse pour la paroisse de Jefferson, le 29 avril prochain, à une heure de l'après-midi, le Terrain désigné comme suit, sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, daté du 25 mars 1829, annexé à un acte de vente passé en l'étude de H. K. Gordon, notaire public, par L. Pitcher et W. A. Sheldon, à Joseph Goldsmith, savoir: No. 17, formant l'encoignure des rues Café et Jackson, mesurant 58 pieds de face sur la rue Jackson, et 120 de profondeur, fesant face à la rue Café, No. 19, mesurant 58 pieds de face sur la rue de Jackson et 120 de profondeur; No. 20 formant l'encoignure des rues Jackson et Caroll, mesurant 58 pieds de face sur la rue Jackson et 120 de profondeur, fesant face à la rue Caroll. No. 21 mesurant 58 pieds 2 pouces de face sur la rue Café et 116 de profondeur, borné par derrière par le lot No. 32, et ce lot mesurant 58 pieds 2 pouces de face sur la rue Caroll et 116 de profondeur, pour payer et satisfaire la demande du plaintiff, intérêts et frais.

Paroisse de Jefferson, 27 mars 1833.

29 mars J. CHARBONNET, shérif.

COUR DES PREUVES.

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE DE JEFFERSON.

SUCCESSION DE PIERRE HEURTIN.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, en date du 11 mars courant, j'exposerai en vente publique, au lieu des séances de la cour (faubourg Lafayette,) jeudi le 25 avril prochain, à 11 heures du matin, les esclaves ci-après nommés, appartenant à la succession de feu Pierre Hurtin, savoir:

LEAH, négresse âgée d'environ 37 ans, et Mathilda, son enfant âgée d'environ 10 ans.

NAVARRE, de 17 ans; JAC, alias Jacob, de 16; HENRI, de 13; MARIE, de 20; MATHILDA, de 18; HENRY, de 37; NEGO, de 40; HENRY, de 22; ANNA, de 23; NED, de 30; DELPHINE, orpheline, de 5 ans; VALERE, de 30; AZIE, de 26; BILLET, (maintenant marron;) CHARLES, de 75; POMONE, de 60; ROSEMOND, de 18; ALICK, de 17; ELIZA, de 22; EZEHIEL, de 22; HANNAH, de 18, et son enfant Kendall; WASHINGTON, de 17.

Les conditions de la vente sont comme suit:—Les esclaves par famille pour ceux qui sont en famille, moitié comptant, et le reste à un an de crédit: les acquéreurs devront donner des billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Et le jour qui précédera la susdite vente, le 24 avril prochain, il sera aussi vendu, là où demeurait le dit feu Hurtin, ci-devant habitation Mayronne, à l'heure de midi, les animaux et autres effets mobiliers appartenant à la dite succession.—Conditions: comptant.

Paroisse de Jefferson, le 15 mars 1833.

19 mars—5 1pe J. M. HARANG—Juge.

EN débarquement du navire Eleanor, de Liverpool; 6 caisses bas bleus; 4 balles brin blanc, et en magasin, toiles ouvrées, toiles d'Irlande, coutils en fil, Bas de coton, bas de soie, toiles écrues à chemises, nankins bleus, Siamoises, ginga à tables, ginga de fil; pour matelas, cotonnade, et 16 barillets tabac Cavendish, à vendre par

23 mars KENNEDY & DUCHAMP.

EAU-DE-VIE DE COGNAC.—Six pipes d'importation directe, reçu par la Zilia, de Bordeaux, et à vendre par CARRIERE & BORDUZAT,

27 mars rue St. Louis, No. 11

TRAITES sur Paris ou le Havre, à vendre par

27 mars—4 A. L. BOIMARE.

PIERRE LEBERT, peintre et vitrier, a l'honneur de prévenir le public, ses pratiques et ses amis, qu'ayant suspendu ses travaux, par cause de maladie, pendant un an, vient d'ouvrir un atelier situé encoignure des rues Toulouse et Royale, où il se chargera d'entreprendre peinture, vitrerie, coller les tentures de papier des appartemens, fait les ciels de lits en tout genre, pose les sonnettes dans les appartemens, et répare les anciennes, et fait tout ce qui concerne son état 27 mars—30

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu Jeudi, 4 avril prochain, à midi, au café de la Bourse, pour clore une société, le fin coureur bateau à vapeur HURON, avec ses agrès, apparaux et meubles tel qu'il est maintenant. Il a été entièrement réparé, il y a peu de temps, est dans le meilleur état sous tout les rapports, est considéré comme un des bateaux de première classe et porte 250 tonneaux ou 1100 balles de coton.

Conditions, de la vente. 1 avril.

PAR F. DUTILLET & T. MOSSY,

LUNDI, 8 avril prochain, il sera vendu à midi, à la bourse Hewlett.

Onze lots de terre situés près du fleuve et du chemin à coulisses, à l'encoignure des rues Marigny et de la Victoire conformément au plan exposé à la bourse.

Ces lots de terre seront vendus avec la condition expresse que l'on ne pourra y établir ni forge, ni fonderie d'aucunes espèces.

Conditions.—Payables à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Avant la vente des lots ci dessus, on vendra la maison appelée la Caserne, pour être démolie et enlevée dans un mois du jour de l'adjudication. 27 mars

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le 22 avril, à la Bourse Hewlett, les esclaves suivants provenant aussi de la faillite Fuentes & co., savoir:

Le nègre HENRY, âgé de 26 ans, bon domestique, très-intelligent et depuis longtemps dans le pays, le dit nègre sera vendu comptant. La négresse nommée LEAI, âgée d'environ 20 ans, bonne domestique, sachant un peu la cuisine, un peu blanchisseuse, excellent sujet parfaitement acclimatée, la dite négresse sera vendue $400 payable le 13 mai 1833, $200 payable le 13 septembre 1833, en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque jusqu'à parfait paiement, et le surplus comptant. La négresse MATHILDE, âgée d'environ 25 ans, bonne cuisinière, bonne blanchisseuse et repasseuse avec son enfant mulâtre de 6 ou 7 ans, les dits esclaves seront vendus $784 payable le 18 août 1833, en billet endossé à la satisfaction du syndic et hypothèque jusqu'à parfait paiement, et le surplus comptant. 18 mars—1m

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le mardi 9 avril, à midi, à la bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, la montre et les esclaves ci-après, dépendant de la succession de feu Isidore Roche.

1 MONTRE D'OR ET DES ESCLAVES, savoir:

ELIZA, négresse créole âgée de 22 ans, bonne blanchisseuse et bon sujet.

FELICITE, négresse âgée de 24 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

NELLY, négresse américaine, âgée d'environ 20 ans et son enfant nommé Jaru, mulâtre âgé de 2 ans.

NANINE, négresse créole, âgée de 10 ans.

HENRIETTE, négresse orpheline, âgée de 7 ans.

JEAN-LOUIS, nègre créole, âgé d'environ 50 ans, bon tonnelier et laboureur, maladif.

BAPTISTE, nègre créole, âgé d'environ 30 ans, ayant une rupture.

ISAAC, nègre créole âgé de 20 ans, cocher et vacher.

Conditions: La montre comptant, les esclaves à 1 et 2 ans de termes, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le vendredi 19 Avril, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 13 de ce mois, les propriétés et esclaves ci-après, dépendant de la succession de feu veuve Nicholas Roche, née Ségur.

TALINGA, nègre âgé de soixante cinq ans, cuisinier.

PELAGIE, négresse âgée de quarante deux ans, cuisinière, blanchisseuse, maladive.

ROSETTE, négresse âgée de quarante ans, depuis longtems marchande de légumes sur la levée, avec sa fille Louise, âgée de cinq ans.

AGATHE, négresse de trente cinq ans, bonne blanchisseuse, et excellent sujet.

SALLY, négresse de trente cinq ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, bonne domestique de maison, excellent sujet, très fidèle.

WINNEY, mulâtresse de trente deux ans, blanchisseuse, un peu couturière.

HELOISE, mulâtresse de vingt six ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, cuisinière, bonne garde malade, sujet fidèle, avec ses deux enfans, VALCOUR, âgé de neuf ans, et COLIN, âgé de sept ans.

THEODULE, mulâtre de douze ans, fils d'Héloïse, bon cigarrier.

PAULINE, négresse de cinquante cinq ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.

UN TERRAIN situé rue Domaine, entre les rues Royale et Bourbon, ayant soixante pieds de face du côté Nord-Ouest de la dite rue, sur cent cinquante pieds de profondeur; ensemble la maison principale, cuisines et autres améliorations.

UN AUTRE TERRAIN, situé à l'encoignure Dauphine et Ursuline, ayant trente pieds de face à la rue Dauphine, sur cent vingt de profondeur à la rue des Ursulines; ensemble les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

UN TERRAIN, situé rue des Ursulines, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant quarante deux pieds de face au côté Nord-Ouest de la dite rue, sur quatre vingt trois pieds de profondeur; ensemble les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Les propriétés payables à 1 et 2 ans—Les esclaves au quart comptant, et le reste à un an, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les banquettes en face des propriétés, qui sont en curb stones, et le pavage, aux frais des acquéreurs.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

19 mars—22 Av.

PAR JACOB LEVY.

PAR ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu, samedi, 6 du courant, à midi, pour compte de la succession de feu Joel Foster, l'esclave Jacob, âgé de 40 ans, acclimaté, domestique de maison, ayant travaillé dans une brioneterie.

Conditions: 9 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 avril

PAR JACOB LEVY.

JEUDI, 4 courant, à midi, au magasin d'encan, rue St. Louis, No. 20, il sera vendu 100 barils et barillets maquereaux, No. 1 et 2; 150 do. cidre; 500 boîtes savon; 100 caisses blanc-de-baleine, No. 4, 5, et 6; 200 do. chandelles moulées, 10½ pipes vin de Porto; 40 barils huile de baleine. Conditions, de la vente. 3 avril.

PAR H. DOMINGON.

LUNDI, le 15 Avril prochain, à la Bourse de Hewlett, pour clore la vente des biens des successions de feu J. J. Jourdan et Victoire Celre, son épouse, savoir; 32 Terrains dans l'îlet formé par les rues Poydras, Baronne, Hevia et Philippa.

9 Terrains dans l'îlet formé par les rues Poydras, du Cirque, Pigeonnier et St. Jean.

Une section, en 640 acres de terre situés sur la rivière Jourdan, dans la baie St. Louis, où résidaient les défunts il y a quatre ans.

1000 arpens de terre joignant la précédente terre.

3 lots de terre dans le village de Shildsborough, à la baie St. Louis.

Les plans de toutes ces propriétés, tirés par M. J. Pilié, voyer, sont exposés à la bourse.

Conditions—1, 2, 3 et 4 ans de terme, du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et portant hypothèque spéciale sur les lots vendus. 25 mars

PAR JACOB LEVY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, pour compte des héritiers de feu McDowell, décédé, il sera vendu samedi 13 avril au café Hewlett, à midi,

Une maison et Lot, situés rue St. Thomas, dans le faubourg Saulet, la maison a face sur la propriété occupée par J. Reynolds, et mesure 30 pieds sur 120 de profondeur, mesure anglaise; la maison a deux étages, et est en briques.

Conditions—L'acheteur se chargera du paiement de la moitié de trois billets, chacun de $500 à l'ordre de John Green, et payable à 2, 3 et 4 ans, depuis le 26 septembre 1832, et pour la balance du prix d'achat des billets endossés à satisfaction à 6, 12 et 18 mois, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant W. Christy, not. pub. aux frais de l'acheteur. [illegible] mars

ART CURIEUX

De filer le Verre,

EN FUSION,

ET DE SOUFFLER TOUTE ESPECE DE

FIGURES ET D'ORNEMENS

Supérieur à toute chose du même genre qui a paru jusqu'à ce jour.

M. FINN annonce respectueusement aux habitans de cette ville, qu'il donnera quelques séances publiques, sur l'art intéressant qu'il professe; il peut assurer aux personnes disposées à favoriser les beaux-arts, que ce spectacle est vraiment digne de leur attention. Le procédé qu'il emploie pour former instantanément des Figures ou des Animaux, avec le verre fondu, est un travail extraordinaire qui excite l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui en sont témoins. Aucune description ne peut donner une idée du plaisir qu'il procure. Les diverses productions de l'artiste sont à vendre, ce sont des objets d'art rares et curieux, parfaitement convenables pour cadeaux à un parent ou à une amie.

Prix d'entrée: Cinquante cents, enfans moitié prix.

Les billets pour les entrées par abonnement ne peuvent se transférer, prix $1.

☞ Le salon est rue de Chartres No. 94, et sera ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi, et de 3 à 9 du soir. 2 mars—2m

A VENDRE.

UN fonds de CABARET situé au No. 64, rue de la Nouvelle-Levée, s'adresser à la porte à côté, on pourra voir un inventaire du dit cabaret.

26 mars—☞ J. FULZUM.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

VENDREDI 5 avril, à midi, il sera vendu à la bourse, HUIT TERRAINS de valeur avec les améliorations qui sont dessus, situés dans le nouveau faubourg Marigny, faisant face au chemin à coulisses, ilet No. 64, conformément au plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer.

Le LOT No. 1, forme l'encoignure des rues Célestine et Champs-Elysées, fait face au chemin à coulisses, où il a 31 pieds 11 pouces 5 lignes, sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces sur la rue Célestine.

Le LOT No. 2, attenant au No. 1, a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur le chemin à coulisses, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Les LOTS Nos. 5, 6, 7 et 8, attenant l'un à l'autre, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur le chemin à coulisses et 127 pieds 10 pouces de profondeur; le lot No. 8 formant l'encoignure et ayant face sur le chemin à coulisses.

Le LOT No. 3, ayant 50 pieds de face sur le chemin à coulisses, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, avec une grande bâtisse dessus de 40 pieds de face sur 45 de profondeur. Ladite maison est construite des meilleurs matériaux et dans le style le plus élégant, elle se compose d'un large portique et d'un vestibule, une galerie et 2 cabinets, une grande citerne joignant la maison et un beau puits en pierre dans la cour; une cuisine de 30 pieds sur 15—la cuisine est composée de deux appartemens, un pour la cuisine et l'autre pour chambre de domestique.

Le LOT No. 4, ayant 77 pieds 10 pouces 6 lignes, fait face au chemin à coulisses et a une profondeur de 127 pieds 10 pouces; il y a sur ledit lot une maison neuve de maître, de 26 pieds sur 45; elle est bâtie des meilleurs matériaux et fort élégamment,—elle consiste en une galerie sur le devant, un passage au milieu avec deux chambres de chaque côté et une grande salle à manger par derrière. Ladite maison est bâtie pour l'usage d'une famille nombreuse; il y a une grande citerne attenant à la maison, un beau puits en pierre, une cuisine de 39 pieds sur 12 divisée en trois appartemens, un pour cuisine, et les deux autres pour chambres de domestique; une écurie de 70 pieds sur 12, composée d'une remise et d'une étable; la devanture de la maison est pavée en coquilles. Cette propriété est assurée pour un an à partir du 17 novembre 1832; un plan des bâtisses ci-dessus désignées sera exposé à la bourse le jour de la vente.

Conditions:—Un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par Ls. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs 16 mars—17t

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Lundi, 6 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Elizabeth Profit, veuve en premières noces de David Ross, et en secondes noces de Charles Patton, les Propriétés foncières, Esclaves et Actions ci-après décrits, savoir;

1°. Ce morceau de TERRE de grande valeur, formant l'encoignure des rues Conti et Dauphine, lequel sera divisé en lots, et dont un plan sera exposé à la Bourse avant la vente; cette propriété sera d'abord exposée en vente en entier, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et si elle n'est pas vendue de cette manière, elle sera offerte en vente en lots conformément au plan, et les bâtisses vendues séparément, avec la condition d'être transportées et déplacées dans quinze jours, à dater du jour de la vente.

ESCLAVES—Marie, négresse âgée de 25 ans, avec ses deux enfants, Caroline, âgée de 5 ans, et Alfred de 3 ans, nés et élevés dans la famille; la dite négresse est excellente blanchisseuse, repasseuse et assez bonne cuisinière et est un très-bon sujet.

Betsey, négresse âgée de 32 ans, avec son enfant Bony, âgé de 3 ans, nés et élevés dans la famille, la dite négresse, bonne blanchisseuse et cuisinière, mais adonnée à l'ivrognerie, duquel vice elle n'est pas garantie.

Sally, négresse américaine âgée de 20 ans assez bonne cuisinière et blanchisseuse, avec son enfant nommé Charles, âgé d'un an; Pierre, nègre âgé de 23 ans, né et élevé dans la famille, excellent charpentier et menuisier, et bon sujet, John, nègre âgé de 26 ans, né et élevé dans la famille, forgeron, charretier, arrimeur, et propre à toute espèce d'ouvrage, adonné à l'ivrognerie, duquel vice il n'est pas garanti; Sam, nègre âgé de 20 ans, né et élevé dans la famille, maçon et très bon sujet; Richard, mulâtre âgé de 17 ans, né et élevé dans la famille, en apprentissage comme tonnellier et excellent sujet; Landus, nègre âgé de 15 ans, né et élevé dans la famille, domestique de maison et excellent sujet, mais ayant une descente, de laquelle maladie il n'est pas garanti; Ben, nègre âgé de 13 ans, né et élevé dans la famille, domestique de maison; Stative, négritte âgée de 12 ans, née et élevée dans la famille, domestique de maison et bon sujet; Sibbey, négritte âgée de 9 ans, née et élevée dans la famille, domestique de maison et bon sujet; Susan, négritte âgée de 9 ans, orpheline, née dans la famille et élevée à Bâton-Rouge.

ACTIONS.

3°. 50 Actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane, sur lesquelles 3-5 ou $60 par action ont été payés. Six Actions de la Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane, sur lesquelles 2-10 ou $200 par action ont été payés.

Dix-huit actions de la compagnie de Navigation de la Nouvelle-Orléans, payées en entier.

Les droits et l'intérêt de la défunte à cent huit actions de la banque de l'Union de la Louisiane, l'acquéreur s'obligeant à fournir à cette institution dans cinq jours à dater du jour de la vente avec un cautionnement suffisant pour les dites 108 actions.

Conditions: Le morceau de terre et les bâtisses payable à un et deux ans de crédit; les esclaves à un an de crédit; les actes de la Banque de l'Etat de la Louisiane, des compagnies d'assurance et de Navigation, comptant; et les droits aux actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, à 12 mois de crédit; le tout en billets endossés à la satisfaction de l'Exécuteur Testamentaire, avec hypothèque spéciale sur le morceau de terre et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Les esclaves ci-dessus décrits sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi, excepté les trois cas ci-dessus mentionnés—si le morceau de terre était divisé et vendu sans les bâtisses, les dites bâtisses seront vendus au comptant. Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

3 avril

AU magasin à bon marché de Paul Cieutat, rue St. Philippe, No. 11, près de la Levée.—Faïence assortie; balais français; do. américains; pinceaux de différents Nos.; brosses à habits et à cheveux; bougeoirs en cuivre; chocolat doux; cornichons, câpres, olives anchois; jambons et langues fumées; riz de la Caroline, en gros et en détail; sucre du pays à 6 1-4 la livre; café fin vert de la Havane à 12 1-2; blanc de baleine; huile d'olive; savon du nord; graines de jardinages, &c. Le soussigné offre tous les articles qu'il a dans son magasin, aux prix les plus modérés.

30 mars—3 PAUL CIEUTAT.

LA soussignée étant sur le point de quitter le pays, offre à vendre les esclaves ci-après:

ROSALIE, négresse créole, âgée de 19 à 20 ans; bonne blanchisseuse, et repasseuse, un peu cuisinière et domestique de maison.

JENNY, mulâtresse américaine, âgée de 21 à 22 ans, avec son enfant âgée de 4 mois, bonne couturière et bonne domestique de maison.

ANNA, négresse américaine, âgée d'environ 30 ans, bonne cuisinière et domestique de maison.

CELESTINE, négritte créole, âgée de 12 ans, bonne gardienne d'enfans et domestique très intelligente. Pour prix et conditions, s'adresser à la soussignée, encoignure des rues Bienville et Dauphine.

Tous ces domestiques sont pleinement garantis. Si ces domestiques ne sont pas vendus d'ici au 3 avril prochain, ils le seront ce jour là par M. T. Mossy, encanteur, à la Bourse Hewlett.

30 mars—4 ELIZABETH NORWOOD.

QUARTIER-GENERAL,
Nouvelle-Orléans, le 25 mars 1833.

ORDRE.—Le général J. B. Plauché ayant été élu brigadier-général et P. F. Smith colonel de la Légion, et ayant accepté leurs commissions, ils prendront leurs commandemens respectifs, et seront obéis et respectés en conséquence.

Par ordre du commandant en chef,
Fs. GAIENNIE', adj. et inspecteur-général

AVIS AU PUBLIC.

LE 12 Mai prochain, à 10 heures du matin, il sera adjugé au rabais, au Presbytère de l'église de la paroisse St. Charles, rive gauche du fleuve, à huit lieues de la ville, les travaux à faire à l'entourage du cimetière et de la cour de l'église, dont une grande partie sera refaite à neuf.

En outre, la peinture de tout l'extérieur de l'église, y compris la toiture, qui devra être repiquée et réparée.

L'on pourra prendre connaissance des conditions du marché chez M. Edmond Fortier, président des Marguilliers, qui fera connaître aussi les proportions des bois à employer, des ferremens pour les portes et des clous: aussi la nature de la peinture et sa couleur.

Paroisse St. Charles, le 20 mars 1833.—25 mars—4

AVIS.—Le soussigné a l'honneur d'informer les Messieurs et Dames, amateurs de fleurs, qu'il restera encore dix jours en cette ville; il fera tous ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront avoir la complaisance de venir visiter sa BELLE COLLECTION DE PLANTES, qui consiste en Arbrisseaux tiges-tarés, Rosiers greffés et Francs de pied, aussi, Pommiers, Pêchers, Poiriers, Abricotiers, Cérisiers, Oignons de Fleurs, Rénoncules Anémones, et une grande quantité de graines Potagères et de Fleurs. BELMAIN,

Jardinier Fleuriste et Pépiniériste en tous genres de Paris. 27 mars.

ON donne avis que les souscriptions au capital de la compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carrollton, seront reçues par les commissaires soussignés, au bureau de Cabal, au coin des rues des Magasins et [illegible] lundi 18 mars prochain entre midi et 3 heures, et demeureront ouvertes jusqu'à ce que mille actions soient souscrites.

J. LINTON.
SAM. LIVERMORE.
L. MILLAUDON.
LEVI PIERCE.
M. WHITE.

14 fév—

[illegible] maintenant reçue, à vendre par FOSTER & HUTTON, rue du Canal, No. [illegible]

27 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

SAMEDI, 6 avril, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett,

6 TERRAINS situés dans le faubourg des Religieuses, d'après les plans dressés par B. Buisson, et déposés à la Bourse, savoir: No. 1, mesurant 26 pieds 4½ pouces face à la rue Belgarde, sur 160 de profondeur et mesurant 27 pieds 11 pouces de large dans la profondeur, les Nos. 2, 3 et 4, tous contigus et ayant les mêmes mesures de face et de profondeur que le No. 1, tous les dits terrains situés entre les rues Ste. Marie et Félicité. No. 1, fesant face à la rue Ste. Marie, entre la rue St. Michel et les propriétés de Sheldon et Martinstein, mesurant 26 pieds [illegible] pouces 3 lignes de face sur 154 de profondeur, et le No. 2, contigu au No. 1, et ayant les mêmes proportions de face et de profondeur.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Charles de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs.

29 mars—8

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu, samedi, 27 avril, par ordre de la Cour des Preuves, au Café de la Bourse, à midi, une portion de deux Terrains au faubourg Saulet, Nos. 12 et 13, ilet No. 9, mesurant 30 pieds de face sur la rue de la Levée, et 120 de profondeur Conditions—comptant. Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Boswell, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 29 mars

PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu vendredi, 5 avril prochain, la propriété de M. John M. Bach.

1o. Un terrain rue Tchoupitoulas, ayant 50 pieds de face sur la dite rue, sur 210 pieds 2 pouces de profondeur, avec toutes les bâtisses, se composant d'une maison d'habitation, neuve, construite en cyprès et briques entre poteaux, contenant 4 grandes chambres, 2 cabinets, galerie et grenier; aussi un excellent écurie, bâti en cyprès, pour 18 chevaux, avec un grenier pouvant contenir 400 balles de foin; cuisine, chambre de domestique, grenier pour 50 nègres, cuisine de nègres, maison à fumer et remise, et un bâtiment à 2 étages pour hopital (de cyprès) avec une grande chambre y attachée et pouvant contenir 2000 barils de maïs: toutes ces constructions datent du mois de juin dernier. Le dit lot est situé à environ 150 pieds du magasin neuf de M. Chs. Byrnes. Il n'est pas nécessaire de parler hautement de cette propriété: les amateurs jugeront d'eux-mêmes. Elle est dans la partie la plus populeuse du faubourg d'en haut et jouit en même temps de tous les privilèges de la batture du faubourg Lacourse.

Conditions: un quart comptant, un quart à 6 mois, un quart à 12 mois et un quart à 18 mois, en billets endossés à satisfaction.

2o. Un terrain situé à l'encoignure des rues St. Jean Baptiste et de l'Orange, faubourg Lacourse, ayant 60 pieds sur la première et 120 pieds sur la seconde, il est situé dans le 3ème. îlet, à partir de la rivière et une des meilleures encoignures de ce faubourg. Le terrain est élevé et des banquettes nouvelles y sont attachées, il joint la propriété de M. T. R. Hyde et est juste en face a propriété appartenant ci-devant à M. John Byrne, maintenant à M. Fitz Williams. Le dit lot est aussi vendu avec le privilège de la batture.

Conditions: un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

3o. Un lot d'encoignure mesurant 60 pieds sur la rue Annonciation et 120 sur la rue Richard, faubourg Lacourse. Il y a sur le dit lot, une maison et une cuisine, il est situé dans le même îlet que la nouvelle maison de M. Hooker et en face M. McNair; il est près de la rivière et jouit du privilège de la batture.

Conditions: un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction

4o. Un lot d'encoignure mesurant 27 pieds 4 pouces sur la rue Tchoupitoulas et 127 pieds 10 pouces sur la rue Louisa, il joint la propriété de M. D. Paulding, d'un côté et celle de M. Sloane, par derrière.

Conditions: l'acheteur se chargera du paiement de 3 billets, savoir: $1833 33 payable le 19 octobre 1833, $1833,33 le 16 février 1834, $1333,33 le 16 aout 1834, et la balance 2 ans après la date de la vente, en billet endossés à satisfaction.

5o. Un lot situé au faubourg Lacourse entre les rues du Camp et des Magasins, ayant 50 pieds de face rue Lacourse et 160 de profondeur, il est situé dans l'îlet où est la maison de M. John Green, et joint d'un côté la propriété de M. Purdon et de l'autre celle de G. Vance; c'est un lot très-haut et bien situé pour une résidence particulière.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction.

6o. Un lot situé au faubourg Saulet, mesurant 35 pieds 3 pouces de face sur la rue Joséphine et 18 pieds 7 pouces de profondeur.

7o. Un lot attenant au No. 6 de la même dimension.

8o. Un lot formant l'encoignure des rues Joséphine et St. Thomas, il a 100 pieds sur la première et 19 pieds 4 pouces sur la seconde, il joint par derrière le lot No. 7.

9o. Un lot joignant le No. 8, mesurant 29 pieds 3 pouces sur la rue St. Thomas et 100 de profondeur, les lots sont bien situés et presque en face la propriété de M. Joseph Henderson, rue Tchoupitoulas, maintenant occupée par Isaac Baldwin et dans le voisinage de la presse à coton, à vapeur de la Nouvelle-Orléans. Conditions: 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction, la moitié payable le 1er. février 1834 et l'autre moitié le 1er. février 1835.

10. Un lot dans le faubourg Lafayette, îlet No. 17, entre les rues Jackson et Philippa, mesurant 33 pieds 3 pouces sur la rue du Chêne et 120 de profondeur.

11. Un lot à l'encoignure des rues Philippa et du Chêne, ayant 33 pieds 3 pouces de face sur la rue du Chêne, et 120 pieds sur la rue Philippa et joint le lot No. 10.

12. Un lot joignant le lot No. 11, mesurant 40 pieds de face sur la rue Philippa et 129 de profondeur.

13. Les mêmes dimensions que le lot No. 12 et y attenant, joint par derrière par la propriété de Bois en et autres.

14. Un lot mesurant 33 pieds 3 pouces de face sur la rue des Lauriers et 120 de profondeur, joignant par derrière le lot No. 13.

15. Joint les lots No. 13 et 14 à l'encoignure des rues Philippa et Lauriers, mesurant 33 pieds 3 pouces sur la rue Laurier et 120 pieds de profondeur. Les dits lots sont tous entourés d'une nouvelle palissade, sont dans un voisinage populeux et il y a différentes bâtisses qui s'élèvent sur le dit îlet; c'est le 5me. à partir de la Levée.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction ou un quart payable comptant, sans demande d'endosseur.

16. Un lot No. 15, îlet No. 5, faubourg Lesaulais, rue de Washington, sur laquelle il mesure 44 pieds 6 pouces de face 125 de profondeur, il joint sur le haut par derrière la propriété de J. B. Byrne et de l'autre par celle de T. R. Hyde et E. Johns et Evans. Ce lot est dans le voisinage immédiat de l'endroit où le chemin à coulisse doit passer.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction. Les plans des différents lots sera exposé à la Bourse, une semaine avant la vente. 18 mars.

ATTENDU que Louis Bruguière, Shérif de la paroisse St. Bernard, s'est adressé à moi, pour voir annuller un cautionnement de huit mille deux cent quatre piastres et soixante dix cents, par lui souscrit le 14 de Février 1829, en sa qualité de shérif, et comme collecteur des taxes pour l'année 1828, conjointement avec Antoine Bienvenu et Pierre Lacoste, ses cautions; et aussi pour voir annuller et radier les quatre hypothèques suivantes, savoir: La première pour la somme de six mille quatre cent seize piastres, trente trois cents, par lui consentie, comme shérif et collecteur des taxes pour l'année mil huit cent vingt neuf, le 5 de Mai 1830, pardevant Louis T. Caire, notaire public, sur un lot de terre situé à quatre mille plus bas que la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse de St. Bernard, borné à la ligne inférieure, et à la profondeur, par l'habitation de Messrs. Languille frères, et à la ligne supérieure, par la propriété de A. L. Boimare, de la contenance de deux cent pieds face au fleuve, sur mille de profondeur; et sur les quatre esclaves suivans, nommés Molly, Andrew, Lucrèce et Jery.

La seconde pour la somme de six mille cinq cent soixante deux piastres quarante et un cent, par lui consentie le 12 de Janvier 1831, comme shérif et collecteur des taxes de 1830, sur le terrain et les esclaves précités; la troisième pour la somme de cinq mille quatre cent dix piastres et quatre vingt seize cents, par lui consentie, le 5 de Janvier 1832, comme shérif et collecteur des taxes de 1831, sur le terrain et les esclaves précités; et la quatrième pour la somme de cinq mille quatre vingt dix-sept piastres et quatre vingt dix cents par lui consentie, le 10 de Janvier 1833, comme shérif et collecteur des taxes de 1832, sur le terrain et les esclaves précités.

Les présentes ont pour but de prévenir toutes personnes intéressées de déduire par écrit; au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les 90 jours après la dernière publication des présentes, leurs motifs d'opposition, s'ils en ont, à ce que ledit cautionnement et lesdites hypothèques ne soient radiés et annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 26 Mars 1833.

[L. S.] (Signé) A. B. ROMAN,

Par le Gouverneur,
G. EUSTIS, Secrétaire d'Etat.

28 mars—30

CE QU'ON A JAMAIS VU DE PLUS HEUREUX, A LA NELLE.-ORLEANS!

3 9 56 GROS LOT DE $15,000 [illegible]
3 9 57 GROS LOT DE $10,000

furent tous deux achetés à mon bureau de la loterie du Chemin Public, classe No. 21, et ont été payés. Pour preuve de ce fait je renvoye les incrédules au directeur.

Cela prouve deux choses: la première que Ayers est un homme heureux, la seconde qu'il paye à présentation les billets gagnants. Il y aura des tirages de loterie tous les mardis, mercredis, vendredis et samedis pendant la saison.

LES GROS LOTS SERONT DE
$20,000 $10,000 [illegible] $10,000

Billet $4, demi-billet $2, quart de billet $1; toujours en vente en abondance chez le fortuné AYERS,

Vielle Levée, No. 40, près les Magazins Bleus.

☞ N'oubliez pas le No. 40. [illegible]

CARTES SUR ROULEAUX.—Le soussigné a en vente en gros et en détail des CARTES américaines, fortement colorées, sur rouleaux.—Aussi, la Déclaration d'Indépendance magnifiquement montée. S. S. SYLVESTER,

26 fév. rue du Camp, No. 14